

20250610\_DL\_04

**OBJET :** Avenant n° 6 à la convention de participation financière du 26 juillet 2019 - Mise en œuvre du SDTAN de la Somme Programme opérationnel 2019 – 2024 FttH

**Date de convocation :**  
02 juin 2025

**Date de séance :**  
10 juin 2025

**Date d'affichage :**  
16 juin 2025

**Membres en exercice :** 9

**Membres présents :** 3

**Membres votants :** 6

*Séance en présentiel et en visioconférence*

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30  
et de 14h00 à 17h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juin à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

**Etaient présents :** Monsieur VARLET, Monsieur PARSIS, Monsieur DELFOSSE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur PARSIS Laurent

**Pouvoir :**

Madame DELETRE donne pouvoir à Monsieur DELFOSSE

Monsieur GEST donne pouvoir à Monsieur VARLET

Madame ROY donne pouvoir à Monsieur PARSIS

Le Syndicat mixte, dans le cadre des opérations FttH du programme opérationnel 2019-2024 de mise en œuvre du SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) de la Somme, poursuit les travaux de mise en œuvre de ce programme sur l'année 2025 pour la complétude des déploiements et les raccordements.

L'avenant proposé a pour objet de préciser le montant de la contribution du Département ainsi que les modalités de versement de la participation du Département au Syndicat mixte pour l'année 2025. Pour l'année 2025, le règlement de la participation financière du Département au Syndicat mixte interviendra par le versement d'un acompte d'un montant maximal de 400 000 €, sur production des factures acquittées accompagnées d'un récapitulatif de paiement certifié par le Président du Syndicat mixte et par son payeur.

### LE BUREAU

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu la délibération n°8 du Comité syndical du 5 octobre 2021 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu la convention du 26 juillet 2019 relative à la participation financière du Département au déploiement de la technologie FTTH du programme opérationnel 2019-2024 du SDTAN 2 de la Somme ;
- Vu le projet d'avenant n°6 précisant le montant de l'acompte pouvant être sollicité en 2025

**Considérant** la nécessité de fixer la participation 2025 du Département pour cette opération d'investissement

### DELIBERE

**ARTICLE 1 :** Le projet d'avenant n°6 à la présente convention de financement fixant le montant de l'acompte 2025 à 400 000€, est approuvé

**ARTICLE 2 :** Le Président est autorisé à signer le présent avenant.